



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22022458

Déposé / Reçu le

10 FEV. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0645 499 564

Nom

(en entier) : **BASE GROUP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **chaussée de Forest 62 boîte 5 - 1060 Bruxelles**

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 DECEMBRE 2021

Renouvellement des mandats des administrateurs

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Lew Min
- Nisenbaum Miroslav
- Cook Geoffrey
- Brunfaut Thierry
- Jeurissen Dimitri
- Letesson Jacques

Les mandats prendront effet le 9 décembre 2021 et auront une durée déterminée de 6 ans et se termineront donc le 8 décembre 2027, sous réserve de réélection.

Les mandats des administrateurs ne seront pas rémunérés.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Procuration

L'Assemblée décide de donner une procuration spéciale à Madame Lecroart Audrey ou à Monsieur Vincent van den Bulck, BDO Experts-Comptables et Conseillers Fiscaux SRL avec pouvoir de substitution et pouvant agir seul afin de la représenter et d'agir en son nom :

-À la Banque Carrefour des Entreprises pour faire tout ce qui est nécessaire pour l'introduction des données de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises afin qu'un numéro d'identification soit attribué par un Guichet d'entreprises au sens de la loi du seize janvier deux mille trois et de manière générale, pour entamer toutes les démarches administratives pour la modification et/ou radiation à la Banque Carrefour des Entreprises ou toutes autres formalités et à cette fin, remplir tous les formulaires, signer et déposer, faire toutes les déclarations demandées et, en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette procuration ;

-Après du Moniteur belge pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme

Vincent van den Bulck
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/02/2022 - Annexes du Moniteur belge